



<http://lapolysonnerie.f>

**A CONSERVER
PAR L'ADHERENT**

REGLEMENT INTERIEUR

Eveil danse et musique

1. Les locaux

Les cours de l'atelier musique et danse se déroulent dans la salle de motricité de l'école maternelle Jacques Prévert sous réserve d'un strict respect des règles d'utilisation fixés par une convention tripartite : Mairie / Ecole / Associations Maniwa, la Poly'sonnerie

Pour des raisons de propreté et de respect du ménage effectué par les agents communaux et afin de garantir l'accueil et la sécurité des enfants :

- L'entrée des élèves se fera uniquement par la petite porte de la salle de motricité (côté Isac) et la sortie par la double porte principale (côté Isac)

- Les élèves doivent se déchausser sur la moquette, à l'entrée de la salle.

Les parents des jeunes enfants (de 4 et 5 ans) pourront, s'ils le souhaitent, les aider à se changer et les accompagner aux toilettes avant le début du cours.

Dans ce cas, les parents devront également se déchausser.

- les goûters (gâteaux et boissons) sont interdits à l'intérieur de l'école.

Afin de préserver l'espace de travail des enseignants de l'école et les rendez-vous parents d'élèves, seuls l'accès à la salle de motricité et aux sanitaires sont autorisés.